

J'aide les services publics à s'améliorer : je **donne mon avis** avec services publics +

Retraites

Les retraites de base revalorisées de 0,8 % au 1er janvier 2023

Publié le 04 janvier 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Crédits : fizkes - stock.adobe.com

Les pensions de retraite de base sont augmentées de 0,8 % à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette revalorisation concerne 14 millions de personnes et sera effective dès le versement de février. C'est la troisième fois que ces pensions sont revalorisées en un an.

Le montant de la pension de retraite évolue chaque année au 1^{er} janvier en fonction de la progression de la valeur moyenne de l'indice des prix à la consommation, hors tabac. La règle de revalorisation annuelle des montants des retraites de base est inscrite dans le Code de la Sécurité sociale.

Au 1^{er} janvier 2023, l'augmentation est de 0,8 %. C'est la troisième hausse des pensions de retraite de base en un an, après une augmentation de 4 % en juillet dans le cadre de la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, et de 1,1 % en janvier 2022.

Cette nouvelle hausse sera effective sur la pension versée au mois de février 2023.

Par exemple, un retraité qui perçoit à l'heure actuelle une pension de retraite de base de 1 000 € par mois touchera à partir du mois de février une pension de 1 008 €. Si sa pension s'élève à 1 200 €, la hausse sera de 9,60 € par mois, soit 1 209,60 €.



Rappel : Pour compenser la hausse des prix, la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a revalorisé de 4 % les pensions de retraite et d'invalidité de base, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022.

Qui est concerné ?

14 millions de retraités affiliés à différents organismes sont concernés : les personnes affiliées à la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse), au SRE (Service des retraites de l'État), à la CNRACL (Caisse nationale des agents des collectivités locales) et à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL). Sont aussi concernées par cette revalorisation les personnes touchant une pension de réversion, l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

Les régimes de retraites complémentaires disposent de leurs propres règles de revalorisation et ne sont pas intégrés à cette hausse. Seules les revalorisations des pensions de retraites de base sont décidées par le gouvernement.

➔ **À savoir** : Les salariés relevant du régime complémentaires Agirc-Arrco ont bénéficié en novembre 2022 d'une hausse de 5,12 % de leur pension.

Textes de loi et références

Loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 ↗

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2022/12/23/ECOX2225094L/jo/texte>)

Et aussi

Paiement des pensions de retraite : le calendrier 2023

- (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15381>)
- Plafond de la Sécurité sociale pour 2023
- (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15386>)

Pour en savoir plus

1er janvier 2023 : les nouvelles mesures ↗

- (<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/1er-janvier-2023-les-nouvelles-mesures>)

Ministère chargé de la santé

J'aide les services publics à s'améliorer : je **donne mon avis** avec services publics +

Assurance vieillesse

Paiement des pensions de retraite : le calendrier 2023

Publié le 29 décembre 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Crédits : Rawpixel.com - stock.adobe.com

Ancien salarié, fonctionnaire, travailleur agricole... vous voulez savoir quand sera versée votre pension de retraite en 2023 ? Retrouvez le calendrier des paiements des principales caisses de retraite sur *Service-Public.fr*.

La pension est versée en fin de mois ou en début de mois pour le mois précédent selon les caisses. Lorsque son montant est faible, le paiement peut avoir lieu annuellement ou en une seule fois sous la forme d'un capital.

Le tableau ci-dessous concerne l'Assurance Retraite (CNAV), le régime Agirc-Arrco, le régime de retraite des fonctionnaires de l'État, celui des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), celui des travailleurs agricoles (MSA), et enfin la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Alsace-Moselle (Carsat).

Calendrier des paiements pour 2023

Mois dû	CNAV	Agirc-Arrco	Retraites de l'État	CNRACL	MSA	Carsat Alsace-Moselle
Janvier 2023	9 février	2 janvier	30 janvier	27 janvier	9 février	2 janvier
Février 2023	9 mars	1 ^{er} février	27 février	24 février	9 mars	1 ^{er} février
Mars 2023	6 avril	1 ^{er} mars	30 mars	29 mars	6 avril	1 ^{er} mars
Avril 2023	9 mai	3 avril	28 avril	26 avril	9 mai	3 avril
Mai 2023	9 juin	2 mai	30 mai	26 mai	9 juin	2 mai
Juin 2023	7 juillet	1 ^{er} juin	29 juin	28 juin	7 juillet	1 ^{er} juin
Juillet 2023	9 août	3 juillet	28 juillet	27 juillet	9 août	3 juillet
Août 2023	8 septembre	1 ^{er} août	30 août	29 août	8 septembre	1 ^{er} août
Septembre 2023	9 octobre	1 ^{er} septembre	28 septembre	27 septembre	9 octobre	1 ^{er} septembre
Octobre 2023	9 novembre	2 octobre	30 octobre	27 octobre	9 novembre	2 octobre
Novembre 2023	8 décembre	2 novembre	29 novembre	28 novembre	8 décembre	2 novembre
Décembre 2023	9 janvier 2024	1 ^{er} décembre	21 décembre	22 décembre	9 janvier 2024	1 ^{er} décembre

➔ **À savoir :** Le délai effectif de virement sur votre compte bancaire dépend de votre établissement financier.

Et aussi

- Retraite d'un salarié du secteur privé
 - (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N381>)
- Retraite d'un agent de la fonction publique (titulaire et non titulaire)
 - (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N379>)
- Les retraites de base revalorisées de 0,8 % au 1er janvier 2023
 - (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16276>)
- Retraites complémentaires du privé : une revalorisation de 5,12 % à compter du 1er novembre
 - (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15237>)
- Veuvage : la demande de retraite de réversion peut se faire en ligne
 - (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16152>)

Pour en savoir plus

- Les dates de paiement de la retraite Cnav <https://www.lassuranceretraite-idf.fr/home/retraite/votre-retraite-au-quotidien/les-dates-de-paiement-de-la-retraite.html>
- Caisse nationale d'assurance vieillesse

Calendrier et modalités de paiement retraite Cnav et Carsat Alsace-Moselle [↗](#)

(<https://www.lassurance retraite.fr/portail-info/home/retraite/modalites-retraite/calendrier-paiement-retraite.html>)

- *Caisse nationale d'assurance vieillesse*

Pension de retraite : calendrier des paiements 2023 [↗](#)

- (<https://www.agirc-arrco.fr/ma-retraite/vivre-ma-retraite/pension-de-retraite-calendrier-des-paiements/>)

Fédération Agirc-Arrco

Les dates de paiement [↗](#)

- (<https://retraitesdeletat.gouv.fr/retraite/le-paiement-de-ma-retraite/les-dates-de-paiement>)

Ministère chargé de l'économie

Calendrier des versements de pension [↗](#)

- (<https://www.cnrACL.retraites.fr/retraite/ma-retraite/calendrier-des-versements-de-pension>)

Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

Les dates de versement de votre retraite [↗](#)

- (<https://www.msa.fr/lfp/retraite/dates-versement>)

Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA)

Les dates de paiement de la retraite [↗](#)

- (<https://www.carsat-alsacemoselle.fr/home/retraites/votre-retraite-au-quotidien/les-dates-de-paiement-de-la-retraite.html>)

Carsat Alsace-Moselle

J'aide les services publics à s'améliorer : je **donne mon avis** avec services publics +

Fiscalité

Impôt sur le revenu : tranches et taux d'imposition 2023

Publié le 02 janvier 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Crédits : Nuthawut - stock.adobe.com

[Infographie] Le montant de l'impôt 2023 sur les revenus de 2022 est calculé en fonction de barèmes. Quelles sont les tranches permettant de calculer votre impôt sur le revenu ? Quels sont les taux d'imposition appliqués ? *Service-Public.fr* vous explique !

Le barème sert au calcul de votre impôt, il est progressif et comporte plusieurs tranches de revenu, qui correspondent chacune à un taux d'imposition différent, qui varie de 0 % à 45 %.

Pour appliquer le barème de l'impôt à votre revenu imposable, il faut tenir compte du quotient familial, c'est-à-dire de votre nombre de parts, qui dépend de votre situation (célibataire, marié, etc.) et du nombre de personnes à votre charge.

Le barème de l'impôt est fixé chaque année. Le barème de 2023 (applicable aux revenus de 2022) est fixé par la loi de finances pour 2023. Celle-ci revalorise le barème progressif de l'impôt sur le revenu de 5,4 %.



Votre impôt 2023 est **calculé par tranches, en fonction du montant de votre revenu de 2022**. Chaque tranche correspond à un taux d'imposition (de 0 à 45 %).
Si votre revenu annuel dépasse celui de la tranche 1 (10 777 €), il sera concerné par plusieurs tranches successives, comme expliqué dans l'exemple.

TRANCHES POUR 1 PART DE QUOTIENT FAMILIAL*

Revenu annuel net imposable				
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Jusqu'à 10 777 €	De 10 778 € à 27 478 €	De 27 479 € à 78 570 €	De 78 571 € à 168 994 €	Plus de 168 994 €
0 %	11 %	30 %	41 %	45 %

EXEMPLE DE CALCUL POUR 1 PART DE QUOTIENT FAMILIAL*

Revenu annuel 30 000 € net imposable :		
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Jusqu'à 10 777 €	De 10 778 € à 27 478 €	De 27 479 € à 30 000 €
0 %	11 %	30 %
0 €	+ 1 837,11 €	+ 756,60 €
	<small>(27 478 - 10 777) x 11 %</small>	<small>(30 000 - 27 478) x 30 %</small>

Montant total de l'impôt :
2 593,71 €
 soit 8,64 % du revenu net imposable

À savoir

***Si votre foyer fiscal comporte plusieurs personnes, le calcul de l'impôt en tient compte pour fixer votre nombre de parts. C'est le quotient familial.**

Ce mécanisme a un impact sur le montant de votre impôt. Il diminue notamment la charge fiscale pour les familles avec enfants.

- plus de détails dans le texte suivant l'infographie
Crédits : DILA

Masquer la version texte de l'infographie 

Impôt sur le revenu

Tranches et taux d'imposition 2023

Votre impôt est calculé par tranches, en fonction du montant de votre revenu. Chaque tranche correspond à un taux d'imposition (de 0 à 45 %). Si votre revenu annuel dépasse celui de la tranche 1 (10 777 €), il sera concerné par plusieurs tranches successives, comme expliqué dans l'exemple.

Tranches pour 1 part de quotient familial :

- Jusqu'à 10 777 € (tranche 1) : taux d'imposition de 0 %
- De 10 778 € à 27 478 € (tranche 2) : taux d'imposition de 11 %
- De 27 479 € à 78 570 € (tranche 3) : taux d'imposition de 30 %
- De 78 571 € à 168 994 € (tranche 4) : taux d'imposition de 41 %
- Plus de 168 994 € (tranche 5) : taux d'imposition de 45 %

Exemple de calcul pour 1 part de quotient familial :

Un célibataire (1 part) dont le revenu annuel net imposable est de 30 000 €, le calcul de son impôt est le suivant :

- Jusqu'à 10 777 € (tranche 1) : 0 €
- De 10 778 € à 27 478 € (tranche 2) : 1 837,11 €
- De 27 479 € à 30 000 € (tranche 3) : 756,60 €

Montant total de l'impôt : 2 593,71 €, soit 8,64 % de son revenu net imposable.

À savoir : si votre foyer fiscal comporte plusieurs personnes, le calcul de l'impôt en tient compte pour fixer votre nombre de parts. C'est le quotient familial. Ce mécanisme a un impact sur le montant de votre impôt. Il diminue notamment la charge fiscale pour les familles avec enfants.

Pour en savoir plus, consultez la fiche d'information

Quel est le barème de l'impôt sur le revenu ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1419>)

Textes de loi et références

- Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 [↗](#)
 - (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046845631>)
-

Et aussi

- Impôt sur le revenu - Calcul de l'impôt
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34328>)
 - Avis d'imposition 2023 : mention du taux moyen et du taux marginal d'imposition (TMI)
(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16164>)
-

Pour en savoir plus

- Comment calculer votre impôt d'après le barème de l'impôt sur le revenu 2022 ? [↗](#)
(<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/tranches-imposition-impot-revenu>)
Ministère chargé de l'économie
- Comment gérer votre taux de prélèvement à la source ? [↗](#)
(<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/modifier-gerer-taux-prelevement-source>)
Ministère chargé de l'économie

J'aide les services publics à s'améliorer : je **donne mon avis** avec services publics +

Ponts, week-ends prolongés

Le calendrier des jours fériés en 2023

Publié le 02 janvier 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Lundi de Pâques, Fête du travail... Quels sont les jours fériés à venir ? Quelles sont les principales règles qui s'appliquent pour les salariés ? C'est l'article L 3133-1 du Code du travail qui fixe la liste des fêtes légales considérées comme des jours fériés. *Service-Public.fr* vous propose le calendrier des jours fériés en 2023.



Service-Public.fr  

Jours fériés 2023

JOUR DE L'AN Dimanche 1 ^{er} janvier	LUNDI DE PÂQUES Lundi 10 avril	FÊTE DU TRAVAIL Lundi 1 ^{er} mai
VICTOIRE 1945 Lundi 8 mai	ASCENSION Jeudi 18 mai	PENTECÔTE Lundi 29 mai
FÊTE NATIONALE	ASSOMPTION	TOUSSAINT




- plus de détails dans le texte suivant l'infographie
Crédits : Service-Public (DILA)

[Afficher la version texte de l'infographie](#) ▼

Dates des jours fériés en 2023

<i>Dimanche 1^{er} janvier</i>	<i>Jour de l'An</i>
<i>Lundi 10 avril</i>	<i>Lundi de Pâques</i>
<i>Lundi 1^{er} mai</i>	<i>Fête du Travail</i>
<i>Lundi 8 mai</i>	<i>Victoire 1945</i>
<i>Jeudi 18 mai</i>	<i>Ascension</i>
<i>Lundi 29 mai</i>	<i>Pentecôte</i>
<i>Vendredi 14 juillet</i>	<i>Fête nationale</i>
<i>Mardi 15 août</i>	<i>Assomption</i>
<i>Mercredi 1^{er} novembre</i>	<i>Toussaint</i>
<i>Samedi 11 novembre</i>	<i>Armistice 1918</i>
<i>Lundi 25 décembre</i>	<i>Noël</i>

 **Rappel** : Les jours fériés peuvent être chômés ou travaillés et rémunérés à des conditions qui varient selon les jours concernés (1^{er} mai ou autre). Dans certains cas, les jours fériés permettent également de bénéficier d'un pont.

1er mai

Le 1^{er} mai est le seul jour obligatoirement chômé pour tous les salariés, le travail n'étant prévu ce jour-là que dans certains établissements et services (hôpitaux, transports publics...) où le travail ne peut pas être interrompu en raison de la nature de leur activité.

Autres jours fériés

D'autres jours fériés peuvent exister dans une région, une localité ou dans certains secteurs d'activité. C'est le cas, par exemple, de l'Alsace et de la Moselle qui bénéficient également du Vendredi Saint et du 26 décembre.

Ponts

L'employeur peut également accorder un pont aux salariés en particulier entre un ou deux jours de repos hebdomadaire et un jour férié. Les heures perdues du fait du pont peuvent être récupérées, les salariés étant amenés à effectuer un autre jour les heures de travail perdues.

Textes de loi et références

- Code du travail - Article L 3133-1 [↗](#)
 - (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033020901/)
 - Les jours fériés et les ponts [↗](#)
 - (<https://code.travail.gouv.fr/fiche-ministere-travail/les-jours-feries-et-les-ponts>)
-

Et aussi

- Jours fériés et ponts dans le secteur privé
- (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2405>)
- Jours fériés dans la fonction publique
- (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24496>)